

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 5 MARS 2012

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 5 mars 2012, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 : Louis Quevillon
Siège numéro 3 : André McNicoll
Siège numéro 4 : Serge Riendeau
Siège numéro 5 : Richard Boyer

Est absent :

Siège numéro 6 : Jean-Claude Lalonde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel.

Sont également présents :

Monsieur René Tousignant, directeur général et trésorier; et
M^c Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et GMA

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinel.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par Monsieur le Maire, Georges Dinel, référant à l'ordre du jour.

- 1. Moment de réflexion***
- 2. Ouverture de la séance***
- 3. Adoption de l'ordre du jour***

8 personnes, 1 journaliste et 1 représentant de la télévision communautaire étaient présents dans la salle des délibérations.

- 4. Période de questions***
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012***

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2012

7. Adoption du rapport des engagements par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de décembre 2011 et le mois de janvier 2012

Février 2012 : 87 055,51 \$

8. Dépôt par le directeur général et trésorier des rapports suivants :

➤ Liste des comptes autorisés et payés en date du 29 février 2012

Chèques : 359 368,33\$ + Paiement par Internet : 79 283,35\$ = 438 651,68\$

➤ Rapport budgétaire préliminaire en date du 29 février 2012

➤ Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cour

Valeur au cours du mois de février : 248 504,00\$
Valeur pour l'année 2012 : 684 229,00\$

➤ Rapports mensuels du Service de sécurité incendie pour le mois de février 2012

5 interventions
0 intervention (entraide)

➤ Registres comparatifs du site de matériaux sec

Mensuel de février 2012 – Annuel 2012 – Revenus journaliers

➤ Permanence de madame Christiane Prince

GESTION ET ADMINISTRATION

G.1 Adhésion de la Ville de Brownsburg-Chatham au programme « *MA SANTÉ EN VALEUR* »

G.2 Adoption du règlement numéro ____-2012 ayant pour objet la division du territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham en six (6) districts électoraux – Élections novembre 2013

G.3 Avis de motion afin d'adopter le règlement numéro _____ - 2012 modifiant le règlement numéro 170-2010 de tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour modifier l'article 3.4 concernant le site de matériaux secs

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- G.4** Entente concernant l'installation d'une conduite d'écoulement des eaux de surface entre le 73a, le 75 et le 77 de la route du Canton – Monsieur Réal Demers – Acceptation et mandat de signature

Environ 45 000\$ pour les trois (3) dossiers

- G.5** Entente concernant l'installation d'une conduite d'écoulement des eaux de surface entre le 73a, le 75 et le 77 de la route du Canton – Monsieur Réjean Brunet – Acceptation et mandat de signature

- G.6** Entente concernant l'installation d'une conduite d'écoulement des eaux de surface entre le 73a, le 75 et le 77 de la route du canton - Monsieur Armand Dumas – Acceptation et mandat de signature

- G.7** Dossier « Éric Massie c. Ville de Brownsburg-Chatham » / Acceptation de l'offre finale effectuée par la Ville / Mandat de signatures pour quittance mutuelle

5 000\$

RESSOURCES HUMAINES

- G.8** Nomination au poste de Directeur du Service des travaux publics

LOISIRS

- L.1** Autorisation d'un budget de 6 300\$ pour la Fête nationale de Brownsburg-Chatham 2012, au Camping municipal, le 24 juin 2012;

- L.2** Demande d'appui du « Club Quad Basses-Laurentides » pour l'année 2012

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1** Adoption du règlement numéro 058-01-2012 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de préciser le libellé de l'usage quincaillerie avec ou sans matériaux de construction sous « C4 »

Requérant : Ville de Brownsburg-Chatham

Localisation : Tout le territoire

Nature: Préciser le libellé de l'usage quincaillerie avec ou sans matériaux de construction sous C4

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U.2** Demande d'autorisation d'un usage conditionnel numéro DUC-2012-001 pour l'implantation d'une tour de télécommunication – 1902, route du Nord

Requérant : Monsieur Robert Minotti pour et au nom de Bell Mobilité

Localisation : 1902, route du Nord

Nature : Un usage conditionnel pour l'implantation d'une tour de télécommunication Bell mobilité

(CCU recommande)

- U.3** Demande de dérogation mineure numéro DM-2012-002 – 162, chemin Janitens – Monsieur Yan Charlebois

Requérant : Monsieur Yan Charlebois

Localisation : 162, chemin Janitens

Nature : Cette demande vise à autoriser une marge arrière pour le bâtiment principal de 5,93 mètres au lieu de 7,50 mètres, tel que prescrit à la réglementation;

(Le CCU recommande)

- U.4** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2012-00002 – Subdivision du lot numéro 1052-2 du cadastre officiel du canton de Chatham

Requérant : Karl Roland Gerald

Localisation : Partie du lot 1052

Montant des frais de parcs et terrains de jeux : à venir

- U.5** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2012-00004 – Création des lots numéros 4 974 417 à 4 974 419 du cadastre du Québec

Requérant : Monsieur Daniel St-Jean

Localisation : rue des Pometiers

Montant des frais de parcs et terrains de jeux : à venir

- U.6** Mandat à un procureur / Poursuite contre la Ville / 1737, route du Nord – Emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 966-133 du cadastre officiel du canton de Chatham

Requérant : La Ville de Brownsburg-Chatham

Localisation : Lot 966-133 du cadastre du canton de Chatham (Centre de Rénovation Pine-Hill inc.)

- U.7** Demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin d'autoriser un usage autre qu'agricole, soit à des fins résidentielles, sur le lot numéro 527-1 du cadastre officiel du canton de Chatham, situé sur la route du Canton

Requérant : Monsieur Douglas Warner

Localisation : 388, route du Canton

Nature : autoriser un usage autre qu'agricole, soit à des fins résidentielles, sur le lot numéro 527-1 du cadastre officiel du canton de Chatham situé sur la route du Canton

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)

- T.P.1** « *Programme Climat Municipalités* » – Engagement de la Ville de Brownsburg-Chatham
- T.P.2** « *Programme Climat Municipalités* » – Inventaire des gaz à effet de serres – Désignation du signataire
- T.P.3** Approbation de la grille de pondération et du devis d'appel d'offres présentés dans le cadre de l'appel d'offres public pour les services professionnels d'une firme d'ingénieurs (Plans – Devis)
- T.P.4** Autorisation d'effectuer des démarches pour aller en soumission par invitations pour la fourniture, la livraison et l'épandage de chlorure de calcium liquide ou de magnésium liquide pour la saison estivale 2012
- T.P.5** Autorisation d'aller en appel d'offres public pour des services professionnels en vue d'un financement par crédit-bail
- T.P.6** Autorisation d'effectuer des démarches pour aller en soumission par invitations pour l'entretien et la réparation – Éclairage de rues

9. *Correspondance*

10. *Dossiers des membres du Conseil municipal*

11. *Varia (administration)*

12. *2^{ième} période de questions*

13. *Levée de la séance*

12-03-049

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger le nom de monsieur Armand Dupras pour monsieur Armand Dumas au point G.6 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reporter un (1) item à l'ordre du jour soit :

U.6 : Mandat à un procureur / Poursuite contre la Ville / 1737, route du Nord – Emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 966-133 du cadastre officiel du canton de Chatham

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retirer le point suivant, soit :

T.P.5 : Autorisation d'aller en appel d'offres public pour des services professionnels en vue d'un financement par crédit-bail

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter un (1) point à l'ordre du jour (Varia), soit :

Contribution financière pour le Relais pour la vie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QU'une correction soit apportée au nom de monsieur Armand Dupras pour monsieur Armand Dumas au point *G.6*.

QUE le sujet suivant soit reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal :

U.6 : Mandat à un procureur / Poursuite contre la Ville / 1737, route du Nord – Emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 966-133 du cadastre officiel du canton de Chatham.

QUE le point *T.P.5* soit retiré de l'ordre du jour.

QUE le point suivant soit ajouté à varia, soit : *Contribution financière pour le Relais pour la vie.*

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable ne pose de question sur différents dossiers.

12-03-050

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2012 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

12-03-051 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 février 2012 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

12-03-052 ADOPTION DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS PAR FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de février 2012, au montant de 87 055,51\$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER, MONSIEUR RENÉ TOUSIGNANT DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 29 février 2012

*Chèques 359 368,33\$ + Paiement par Internet 79 283,35\$ =
438 651,68\$*

- Rapport budgétaire préliminaire en date du 29 février 2012

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

*Valeur au cours du mois de février : 248 504\$
Valeur pour l'année 2012 : 684 229\$*

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Rapports mensuels du Service de sécurité incendie pour le mois de décembre 2011

5 interventions
0 intervention (entraide)
- Registres comparatifs du site de matériaux secs :

Mensuel (février 2012) – Annuel 2012 – Revenus journaliers
- Rapport d'embauche
Permanence de madame Christiane Prince

GESTION ET ADMINISTRATION

12-03-053

ADHÉSION DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM AU PROGRAMME « MA SANTÉ EN VALEUR »

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance régulière tenue le 28 novembre 2007, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 07-11-336, visant à approuver le dépôt du projet « *Ma Santé en valeur* », dans le cadre de la mesure des laboratoires ruraux de la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014* ;

CONSIDÉRANT QUE, dans une lettre datée du 28 mars 2008, la Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) alors en fonction, informait la MRC d'Argenteuil que son projet figurait parmi les projets retenus à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE, lors de sa séance régulière du 9 juillet 2008, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté unanimement la résolution numéro 08-07-245, visant à approuver le montage financier final de ce projet, pour un montant total de 788 700\$ sur cinq (5) ans, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013, ainsi réparti:

• une contribution gouvernementale de :	360 000 \$
• une contribution des partenaires du milieu de :	175 000 \$
• une contribution de la MRC d'Argenteuil (via quotes-parts - RFU) de :	213 700 \$
• une contribution provenant du Pacte rural 2007-2014 :	<u>40 000 \$</u>
Total :	788 700\$

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet « *Ma Santé en valeur* » prévoit qu'une somme totale de 185 000\$ sera mise à la disposition des neuf (9) municipalités locales de la MRC, pour mener à bien leurs plans d'action respectifs et que la répartition de cette sous-enveloppe se fera sur la base de la richesse foncière uniformisée, au 15 septembre 2008, avec une contribution financière « plancher » de 11 000\$;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT que ladite répartition de la sous-enveloppe de 185 000\$ s'applique comme suit :

Brownsburg-Chatham	31 007,91\$
Gore	16 545,64\$
Grenville-sur-la-Rouge	17 367,51\$
Grenville	11 004,61\$
(soit 6 004,61\$ + forfaitaire de 5 000\$)	
Harrington	13 181,02\$
Lachute	55 746,13\$
Mille-Isles	12 546,11\$
St-André-d'Argenteuil	16 537,98\$
Wentworth	11 063,10\$
TOTAL :	185 000,00\$

CONSIDÉRANT QUE, lors de sa séance d'ajournement tenue le 17 décembre 2008, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 08-12-379, afin d'approuver le Plan d'action du programme « *Ma santé en valeur* » 2009-2013 élaboré par l'équipe de la MRC, en étroite collaboration avec les partenaires du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE, lors de sa séance régulière tenue le 10 juin 2009, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 09-06-236, afin d'officialiser le choix des deux (2) premières municipalités locales devant prendre part au laboratoire rural en 2009, à savoir : le canton de Gore et le village de Grenville ;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution numéro 09-06-236 prévoyait également l'adhésion progressive des autres municipalités locales, au cours des années subséquentes ;

CONSIDÉRANT QUE, lors de sa séance régulière tenue le 10 février 2010, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 10-02-061, visant à identifier les deux (2) municipalités locales visées par le laboratoire rural « *Ma Santé en Valeur* » en 2012, à savoir : les Villes de Brownsburg-Chatham et de Lachute ;

CONSIDÉRANT QUE le programme « *Ma santé en valeur* » a pour objectif général la création d'environnements favorables au développement et au maintien de saines habitudes de vie, ainsi qu'à la promotion de l'activité physique sous toutes ses formes ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme propose des actions à long terme et des changements durables auprès des individus et des environnements dans lesquels ils évoluent pour les soutenir dans l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme propose des actions simples pour modifier les environnements municipaux en faveur de la santé publique ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge opportun de participer à ce programme et d'y déléguer un porteur de dossier ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham exprime son accord à adhérer, dès 2012, au programme « *Ma santé en valeur* ».

QUE monsieur le conseiller Louis Quevillon soit désigné à titre de porteur de ce dossier municipal.

Adoptée à l'unanimité

12-03-054

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO ___-2012 AYANT POUR OBJET LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX – ÉLECTIONS NOVEMBRE 2013

CONSIDÉRANT QU'il a y eu un avis de motion donné par monsieur le conseiller Serge Riendeau, lors de la séance ordinaire tenue le 6 février 2012, à l'effet d'adopter ou de faire adopter le règlement numéro ___-2012 ayant pour objet la division du territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham en districts électoraux en vue des prochaines élections municipales en novembre 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la greffière, M^e Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, ainsi que de ses recommandations, incluant la carte électorale proposée ;

CONSIDÉRANT QUE la greffière, M^e Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, dépose le projet de règlement concernant la division du territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham en six (6) districts électoraux, lequel sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le projet de règlement numéro ___-2012 concernant la division du territoire de la Ville en six (6) districts électoraux, ce dernier sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le conseiller Louis Quevillon demande le vote :

Pour : Richard Boyer
 Serge Riendeau
 André McNicoll

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Contre : Louis Quevillon
Paule Blain Clotteau

Adoptée à la majorité

MOTION **AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULE BLAIN CLOTTEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-01-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-2010 DE TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, NOTAMMENT POUR MODIFIER L'ARTICLE 3.4 CONCERNANT LE SITE DE MATÉRIAUX SECS**

12-03-055 **ENTENTE CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'ÉCOULEMENT DES EAUX DE SURFACE ENTRE LE 73A, LE 75 ET LE 77 DE LA ROUTE DU CANTON – MONSIEUR RÉAL DEMERS – ACCEPTATION ET MANDAT DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE, suite à une problématique de drainage des eaux de surface entre les 73A, 75 et 77, route du Canton, il y a lieu de procéder à des travaux d'installation d'une conduite d'écoulement et plus spécifiquement :

- Excaver une tranchée et installer un ponceau à l'intérieur de la ligne nord-ouest du lot numéro 580-9 P (monsieur Réal Demers) tout le long de la ligne arrière sud-est du lot numéro 580-17 (monsieur Réjean Brunet) au cadastre officiel du canton de Chatham. Il y a également des travaux de fossé, de profilage et d'empierrement à faire pour cette partie ;
- Excaver une tranchée et installer un ponceau dans la limite riveraine et contiguë des lots numéros 580-17 (monsieur Réjean Brunet) et 580-10 (monsieur Armand Dumas) du cadastre officiel du canton de Chatham, et ce, de la route du Canton à la limite nord-ouest du lot numéro 580-9 P (monsieur Réal Demers) desdits canton et cadastre. Il y aura également des travaux pour installer deux (2) trous d'homme, enlever la haie de cèdres et installer une clôture « frost » (72'') ;
- Excaver une tranchée et installer un ponceau dans la limite riveraine et contiguë des lots numéros 580-10 (monsieur Armand Dumas) et 580-17 (monsieur Réjean Brunet) du cadastre officiel du canton de Chatham, et ce, de la route du Canton à la limite nord-ouest du lot numéro 580-9 P (monsieur Réal Demers) desdits canton et cadastre. Il y aura là aussi des travaux pour enlever la haie de cèdres et installer une clôture « frost » (72'') ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de signer une entente à cet effet ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE tous les frais reliés à ces travaux d'excavation et d'installation de ponceaux sont à la charge de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du projet d'entente concernant l'installation d'une conduite d'écoulement des eaux de surface entre le 73A, le 75 et 77, route du Canton ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service de la greffière, M^e Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve les termes du projet d'entente concernant l'installation d'une conduite d'écoulement des eaux de surface entre le 73A, le 75 et 77, route du Canton.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également la greffière, M^e Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, de signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise finalement le directeur général et trésorier de la Ville, à payer tous les frais reliés auxdits dossiers.

Adoptée à l'unanimité

12-03-056

ENTENTE CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'ÉCOULEMENT DES EAUX DE SURFACE ENTRE LE 73A, LE 75 ET LE 77 DE LA ROUTE DU CANTON – MONSIEUR RÉJEAN BRUNET – ACCEPTATION ET MANDAT DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE, suite à une problématique de drainage des eaux de surface entre les 73A, 75 et 77, route du Canton, il y a lieu de procéder à des travaux d'installation d'une conduite d'écoulement et plus spécifiquement :

- Excaver une tranchée et installer un ponceau à l'intérieur de la ligne nord-ouest du lot numéro 580-9 P (monsieur Réal Demers) tout le long de la ligne arrière sud-est du lot numéro 580-17 (monsieur Réjean Brunet) au cadastre officiel du canton de Chatham. Il y a également des travaux de fossé, de profilage et d'empierrement à faire pour cette partie ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Excaver une tranchée et installer un ponceau dans la limite riveraine et contiguë des lots numéros 580-17 (monsieur Réjean Brunet) et 580-10 (monsieur Armand Dumas) du cadastre officiel du canton de Chatham, et ce, de la route du Canton à la limite nord-ouest du lot numéro 580-9 P (monsieur Réal Demers) desdits canton et cadastre. Il y aura également des travaux pour installer deux (2) trous d'homme, enlever la haie de cèdres et installer une clôture « frost » (72'') ;
- Excaver une tranchée et installer un ponceau dans la limite riveraine et contiguë des lots numéros 580-10 (monsieur Armand Dumas) et 580-17 (monsieur Réjean Brunet) du cadastre officiel du canton de Chatham, et ce, de la route du Canton à la limite nord-ouest du lot numéro 580-9 P (monsieur Réal Demers) desdits canton et cadastre. Il y aura là aussi des travaux pour enlever la haie de cèdres et installer une clôture « frost » (72'') ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de signer une entente à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais reliés à ces travaux d'excavation et d'installation de ponceaux sont à la charge de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du projet d'entente concernant l'installation d'une conduite d'écoulement des eaux de surface entre le 73A, le 75 et 77, route du Canton ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service de la greffière, M^c Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve les termes du projet d'entente concernant l'installation d'une conduite d'écoulement des eaux de surface entre le 73A, le 75 et 77, route du Canton.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également la greffière, M^c Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, de signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise finalement le directeur général et trésorier de la Ville, à payer tous les frais reliés auxdits dossiers.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

12-03-057

ENTENTE CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'ÉCOULEMENT DES EAUX DE SURFACE ENTRE LE 73A, LE 75 ET LE 77 DE LA ROUTE DU CANTON - MONSIEUR ARMAND DUMAS – ACCEPTATION ET MANDAT DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE, suite à une problématique de drainage des eaux de surface entre les 73A, 75 et 77, route du Canton, il y a lieu de procéder à des travaux d'installation d'une conduite d'écoulement et plus spécifiquement :

- Excaver une tranchée et installer un ponceau à l'intérieur de la ligne nord-ouest du lot numéro 580-9 P (monsieur Réal Demers) tout le long de la ligne arrière sud-est du lot numéro 580-17 (monsieur Réjean Brunet) au cadastre officiel du canton de Chatham. Il y a également des travaux de fossé, de profilage et d'empierrement à faire pour cette partie ;
- Excaver une tranchée et installer un ponceau dans la limite riveraine et contiguë des lots numéros 580-17 (monsieur Réjean Brunet) et 580-10 (monsieur Armand Dumas) du cadastre officiel du canton de Chatham, et ce, de la route du Canton à la limite nord-ouest du lot numéro 580-9 P (monsieur Réal Demers) desdits canton et cadastre. Il y aura également des travaux pour installer deux (2) trous d'homme, enlever la haie de cèdres et installer une clôture « frost » (72'') ;
- Excaver une tranchée et installer un ponceau dans la limite riveraine et contiguë des lots numéros 580-10 (monsieur Armand Dumas) et 580-17 (monsieur Réjean Brunet) du cadastre officiel du canton de Chatham, et ce, de la route du Canton à la limite nord-ouest du lot numéro 580-9 P (monsieur Réal Demers) desdits canton et cadastre. Il y aura là aussi des travaux pour enlever la haie de cèdres et installer une clôture « frost » (72'') ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de signer une entente à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais reliés à ces travaux d'excavation et d'installation de ponceaux sont à la charge de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du projet d'entente concernant l'installation d'une conduite d'écoulement des eaux de surface entre le 73A, le 75 et 77, route du Canton ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service de la greffière, M^e Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve les termes du projet d'entente concernant l'installation d'une conduite d'écoulement des eaux de surface entre le 73A, le 75 et 77, route du Canton.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également la greffière, M^e Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, de signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise finalement le directeur général et trésorier de la Ville, à payer tous les frais reliés auxdits dossiers.

Adoptée à l'unanimité

12-03-058

DOSSIER « ÉRIC MASSIE C. VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM » / ACCEPTATION DE L'OFFRE FINALE EFFECTUÉE PAR LA VILLE / MANDAT DE SIGNATURES POUR QUITTANCE MUTUELLE

CONSIDÉRANT la poursuite en diffamation, au montant de 400 000\$, intentée par monsieur Éric Massie contre la Ville de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE les autorités municipales ont engagé des frais légaux pour se défendre contre cette poursuite ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à des discussions, le montant a été réduit à 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a rejeté cette proposition d'entente hors cour ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a engagé d'autres frais juridiques pour poursuivre sa défense dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville prétend que la cause est prescrite en la matière et que la partie adverse prétend le contraire ;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'automne 2010, des discussions directes ont eu lieu entre le Maire, monsieur Georges Diné, et monsieur Éric Massie dans le but de régler définitivement cette poursuite ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de règlement a été faite à monsieur Éric Massie, soit la vente pour 1\$ d'un terrain de 5 000 pieds carrés (*propriété de la Ville*) situé à l'arrière de sa propriété au 201, Principale ou le versement d'une somme de 5 000\$ dans le but de régler le litige sans aucune admission, laquelle a été refusée par monsieur Éric Massie ;

CONSIDÉRANT QU'il va de l'intérêt de la Ville de Brownsburg-Chatham de ne pas poursuivre les démarches juridiques dans cette cause ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la dernière contre-offre de monsieur Éric Massie, soit 20 000\$ ou 15 000\$ plus un terrain d'une superficie de 7 500 pieds carrés (*propriété de la Ville et contigu à sa propriété située au 201, rue Principale*), a été refusée par la Ville de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a déposé une offre finale pour régler le litige, soit le paiement d'une somme de 5 000\$;

CONSIDÉRANT QUE Me Johanne Côté, avocate de la Ville, confirme que monsieur Éric Massie est prêt à accepter cette offre finale aux conditions suivantes :

- Le litige est réglé hors cour, moyennant le paiement par la Ville de Brownsburg-Chatham de la somme de 5 000\$, en capital, frais et intérêts ;
- Une quittance mutuelle devra être convenue entre les parties, à leur satisfaction, dont les éléments essentiels seraient les suivants :
 - Monsieur Éric Massie donne quittance à la Ville de Brownsburg-Chatham et à ses membres du Conseil municipal et ses employés, de toutes réclamations ;
 - La Ville de Brownsburg-Chatham conforme que monsieur Éric Massie a eu gain de cause devant la Commission des relations de travail du Québec (CRTQ) au sujet de son congédiement contesté, qu'elle donne quittance à son tour à monsieur Éric Massie de tous griefs ou réclamations contre celui-ci, et que la présente quittance sera portée à son dossier et aux archives de la Ville pour rétablir si nécessaire sa bonne réputation professionnelle.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte, sans aucune admission, de verser la somme de 5 000\$ à monsieur Éric Massie, somme représentant le montant versé à titre de dédommagement et de règlement final hors cours visant à régler la poursuite qu'il a intenté contre la Ville pour diffamation.

QUE le Conseil municipal mandate le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, pour donner suite à la présente et l'autorise à signer la quittance mutuelle donnée par chacune des parties.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Monsieur le conseiller André McNicoll demande le vote.

Contre : André McNicoll

Pour : Louis Quevillon
Paule Blain Clotteau
Serge Riendeau
Richard Boyer

Adoptée à la majorité

RESSOURCES HUMAINES

12-03-059

NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures lancé pour combler ce poste vacant au sein de l'organisation municipale l

CONSIDÉRANT les exigences établies dans la description de l'offre d'emploi ;

CONSIDÉRANT le nombre de candidatures reçues, soit neuf (9) ;

CONSIDÉRANT l'évaluation du comité de sélection des cinq (5) candidats reçus en entrevue ;

CONSIDÉRANT le pointage établi pour chacun par les membres du Comité de sélection a permis d'identifier trois (3) candidats pour la prise de référence ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance de la grille d'analyse, des références colligées et de l'ensemble des éléments pris en compte dans l'analyse effectué par le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, au cours du dernier mois sur le choix d'un candidat pour combler le poste de directeur du Service des travaux publics de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer e il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme madame Sonja Lauzon au poste de directeur du Service des travaux publics, et ce, pour une période d'un (1) an, avec la possibilité de retourner dans son poste de *Chef de division – Entretien et approvisionnement* au cours ou à la fin de cette période, et ce, selon les termes et conditions prévalant pour ce poste avant le 5 décembre 2011 (*plus les indexations annuelles accordées pour ledit poste en 2012 et en 2013*) ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham continue à lui verser durant cette période la rémunération établie par la résolution no. 11-12-318 lors de sa nomination, à titre de directeur par intérim du Service des travaux publics ;

QUE madame Sonja Lauzon s'engage à débiter au cours de cette période une ou des formations lui permettant d'obtenir une certification pertinente à cette fonction.

Madame la conseillère Paule Blain Clotteau demande le vote.

Contre : Paule Blain Clotteau
André McNicoll

Pour : Louis Quevillon
Serge Riendeau
Richard Boyer

Adoptée à la majorité

LOISIRS & CULTURE

12-03-060

AUTORISATION D'UN BUDGET DE 6 300\$ POUR LA FÊTE NATIONALE DE BROWNSBURG-CHATHAM 2012, AU CAMPING MUNICIPAL, LE 24 JUIN 2012 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT le désir du Service des loisirs d'organiser un événement rassembleur pour tous les citoyens dans le cadre des festivités de la Fête Nationale du Québec 2012 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de faire une demande d'aide financière dans le cadre du « *Programme d'assistance financière aux manifestations locales* » auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête au camping municipal le 24 juin prochain ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de service soumis monsieur David Toussaint, technicien aux Service des loisirs, sports, culture et vie communautaire, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il et résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise un budget de 6 300\$ provenant du poste budgétaire numéro 02-720-00-447, et ce, pour l'organisation d'un événement rassembleur pour tous les citoyens dans le cadre des festivités de la Fête Nationale du Québec 2012, qui aura lieu le 24 juin prochain, au Camping municipal.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate monsieur David Toussaint, technicien au Service des loisirs, sports, culture et vie communautaire, pour présenter une demande d'aide financière dans le cadre du « *Programme d'assistance financière aux manifestations locales* » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, notamment la demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

12-03-061 DEMANDE D'APPUI DU « CLUB QUAD BASSES-LAURENTIDES » POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT QUE la demande du « *Club Quad Basses-Laurentides* » pour des droits de circuler sur le chemin de St-Michel sur une longueur de 2,1 km, et ce, afin de relier le secteur Pine Hill, sur le territoire de Brownsburg-Chatham, et le secteur de Saint-Michel, sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de Saint-Michel est un chemin de juridiction provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de Saint-Michel a une limite de vitesse établie à 50 km/heure ;

CONSIDÉRANT QU'une recommandation de la Ville de Brownsburg-Chatham est nécessaire auprès du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) afin de permettre l'analyse du dossier ;

CONSIDÉRANT QUE la demande du « *Club Quad Basses-Laurentides* » a pour but d'accroître le tourisme dans la région ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'être en mesure d'obtenir l'autorisation du *ministère des Transports du Québec* (MTQ), une autorisation de la Ville de Brownsburg-Chatham est requise ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appui, conditionnement à l'approbation du MTQ, le projet, auprès du *ministère*, du « *Club Quad Basse-Laurentides* » pour circuler sur le chemin de Saint-Michel, à partir de la rue Gagné, jusqu'aux limites du territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, soit une distance de 2,1 kilomètres, et pour l'année 2012 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le « *Club Quad Basse-Laurentides* » est tenu de maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile minimale de 2 000 000\$.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12-03-062

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 058-01-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PRÉCISER LE LIBELLÉ DE L'USAGE QUINCAILLERIE AVEC OU SANS MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION SOUS « C4 »

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau à la séance ordinaire du 16 janvier 2012 ;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 6 février 2012, à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 6 février 2012 ;

ATTENDU QUE le présent amendement vise à préciser le libellé de l'usage quincaillerie avec ou sans matériaux de construction sous « C4 » ;

ATTENDU QUE cette nouvelle disposition réglementaire s'appliquera sur tout le territoire ;

ATTENDU QUE des copies dudit règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à la lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié en abrogeant le point 4) de l'article 22 à la section 2 et en le remplaçant par ce qui suit :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

«4) Commerce artériel léger (c4) : établissement commercial (vente, location, service) relatif à la construction, l'aménagement et la réparation de tout objet ou véhicule et autonome en espace de stationnement. L'entreposage extérieur n'est autorisé que pour l'entreposage de véhicules, les quincailleries avec ou sans matériaux de construction et les centres de jardinage. Cette catégorie d'usage regroupe de façon non limitative les établissements commerciaux suivants :

- a) vente et location d'automobiles, de camionnettes et de véhicules légers domestiques, neufs ou usagés, en état de fonctionner ;
- b) location d'outils et équipements similaires ;
- c) centre de jardin sans pépinière ;
- d) quincaillerie avec ou sans matériaux de construction ;
- e) atelier et garage de réparation de voitures et ateliers de débosselage ou d'installation d'accessoires ;
- f) lave-auto ;
- g) imprimerie de plus de 200 m² et atelier de rembourrage.»

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Georges Dinel
Maire

M^e Marie-Josée Larocque, notaire et GMA
Greffière

Avis de motion : 16 janvier 2012
Adoption du projet : 16 janvier 2012
Adoption du 2e projet : 6 février 2012
Adoption du Règlement : 5 mars 2012
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adopté à l'unanimité

12-03-063

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL NUMÉRO DUC-2012-001 POUR L'IMPLANTATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATIONS – 1902, ROUTE DU NORD

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour une tour de télécommunications a été déposée par monsieur Robert Minotti pour et au nom de Bell Mobilité inc ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande vise l'implantation d'une tour haubanée d'une hauteur de 93,00 mètres sur la partie du lot numéro 1013 du cadastre du canton de Chatham, sur la propriété sise au 1902, route du Nord ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une démarche régionale de desserte optimale, soutenue d'une volonté municipale, et visant à assurer la desserte du territoire en termes de téléphonie et d'internet ;

CONSIDÉRANT QUE la nature de la structure de la tour et la localisation retenue visent à assurer une desserte efficace dans le secteur nord de la municipalité et en lien avec les municipalités avoisinantes ;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la sécurité des usages de la route 327 et des secteurs environnants ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) accepte la demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'implantation d'une tour de télécommunications aux conditions suivantes :

- qu'aucun remblai de milieu humide ne soit permis pour l'implantation de la structure d'accueil ;
- que l'éclairage du bâtiment et de la structure soit abaissé au strict minimum dans le respect des normes de NAV Canada ;
- qu'une clôture soit aménagée au pourtour de l'antenne et des infrastructures connexes ;
- que le chemin d'accès favorise un angle évitant une percée visuelle directe sur la structure d'accueil ;
- que le réseau électrique nécessaire à l'alimentation de la tour de télécommunications longe le chemin d'accès afin de minimaliser le déboisement du terrain ;
- qu'une entente soit établie stipulant que la structure sera démantelée advenant que la tour de télécommunication ne soit plus utilisée ;
- que des espaces soient déjà prévus sur la structure pour permettre la colocation de futurs fournisseurs de services ;
- que des tests soient réalisés périodiquement (annuellement) par la compagnie Bell Mobilité inc sur la diffusion des champs électriques générés par les antennes et que ces résultats soient soumis à la Ville».

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

12-03-064

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2012-002 – 162, CHEMIN JANITENS – MONSIEUR YAN CHARLEBOIS

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro DM-2012-002, présentée par monsieur Yan Charlebois, pour la propriété située au 162, chemin Janitens, à Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser une marge arrière pour le bâtiment principal de 5,93 mètres au lieu de 7,50 mètres, tel que prescrit à la réglementation ;

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande des documents suivants :

- Certificat de localisation et son plan préparés par monsieur Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous sa minute 14 903, dossier numéro 8296, en date du 25 janvier 2012 ;
- Rapport d'intervention en date du 1er février 2012 ; et
- Certificat d'autorisation pour bâtiment accessoire émis le 6 septembre 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE la présente requête vise à régulariser la marge arrière du bâtiment principal, pour la section du garage attenant exclusivement (la partie du bâtiment principal étant la résidence est implantée conformément) ;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation permettant lesdits travaux d'une construction de garage attenant à la résidence a été émis en 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE le requérant est de bonne foi ;

CONSIDÉRANT QUE cette requête permettra de régulariser la marge arrière pour la partie du bâtiment principal occupé par le garage attenant et ainsi rendre le titre de propriété conforme ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2012-002, présentée par monsieur Yan Charlebois, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement à la propriété située au 162, chemin Janitens, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser une marge arrière pour le bâtiment principal de 5,93 mètres au lieu de 7,50 mètres, pour la section du garage attenant exclusivement (la partie du bâtiment principal étant la résidence est implantée conformément), tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

12-03-065

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2012-00002 – SUBDIVISION DU LOT NUMÉRO 1052-2 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gerald Karl Roland et madame Giuseppa Di Rosa ont déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision du lot numéro 1052-2 à partir de la partie du lot numéro 1052 du cadastre du canton de Chatham. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 9791, minute 14 869, en date du 20 décembre 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création d'un (1) lot distinct 1052-2 afin de permettre que celui-ci soit identifié correctement au cadastre du Québec (et qui sera pris en compte lors de la rénovation cadastrale) ;

CONSIDÉRANT QUE ce lot ainsi subdivisé sera rattaché ultérieurement à un autre lot ayant un frontage conforme car ce dernier ne peut pas être développé tel que montré au présent plan;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations de madame Danielle Cyr, urbaniste et directeur du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil accepte la contrepartie, en argent, pour cette cession, laquelle est basée sur l'évaluation foncière, soit 10%, représentant un montant de 9 265,15\$.

Adoptée à l'unanimité

12-03-066

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2012-00004 – CRÉATION DES LOTS 4 974 417 À 4 974 419 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel St-Jean, mesdames Isabelle Stuerm et Marlene Lenherr et monsieur Richard Crête pour et au nom de 9013 1574 Québec inc ont déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots numéros 4 974 417 à 4 974 419 du cadastre du Québec à partir du lot numéro 4 234 897 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 9179, minute 2332, en date du 1^{er} décembre 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de trois (3) lots distincts, le lot numéro 4 974 418 devient le lot construit, le lot numéro 4 974 417 est un lot à construire et le lot numéro 4 974 419 est un passage piétonnier;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale de la présente opération cadastrale est de 22 170,90 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QU'un crédit en pourcentage de la contribution est accordé à un propriétaire pour toute cession ou pour tout versement qui a été fait à l'occasion d'une opération cadastrale portant sur tout ou partie du site (remembrement) compris au plan tel que prescrit au règlement de lotissement ;

CONSIDÉRANT QU'un crédit de 103,05\$ est alloué pour le lot numéro 799-11 en lien avec le permis de lotissement numéro 1448 émis en 2005 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations de madame Danielle Cyr, urbaniste et directeur du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie, en argent, pour cette cession; laquelle est basée sur l'évaluation foncière, soit 10%, représentant un montant de 6 856,95\$.

Adoptée à l'unanimité

MANDAT À UN PROCUREUR / POURSUITE CONTRE LA VILLE / 1737, ROUTE DU NORD – EMPLACEMENT CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 966-133 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM

Point reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

12-03-067

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN D'AUTORISER UN USAGE AUTRE QU'AGRICOLE, SOIT À DES FINS RÉSIDENTIELLES, SUR LE LOT 527-1 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM SITUÉ SUR LA ROUTE DU CANTON

CONSIDÉRANT la demande déposée, par le propriétaire monsieur Douglas Wagner, afin de permettre un usage à une fin autre que l'agriculture soit pour un usage résidentiel située sur le lot numéro 527-1 du cadastre du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE le lot est situé dans la zone agricole Ag-160 ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) étant donné la localisation dans la zone agricole permanente ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage présentement en opération est un commerce de restauration ;

CONSIDÉRANT QUE les documents classés aux archives de la Ville ne nous permettent pas de retourner antérieurement à mars 1983 pour être en mesure de valider une occupation commerciale lors de cette époque ;

CONSIDÉRANT QUE la première inscription trouvée sur un document relativement à l'exploitation spécifique d'un usage commercial de restauration date du 29 mars 1983 ;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'évaluation de la MRC indique depuis seulement 1983 la date d'occupation d'un usage commercial ;

CONSIDÉRANT QU'au rôle d'évaluation de 1980, l'usage de la propriété portait la cote 1900, qui indiquait à cet époque « usage autre que résidentiel », mais qu'aucun document précédent cette année n'est disponible ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de l'autoroute 50, à proximité, a eu une conséquence sur l'affluence automobile à la baisse de la route 148 (route du Canton) ;

CONSIDÉRANT QU'à défaut de pouvoir prouver que l'usage commercial était en exploitation avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, le propriétaire demande l'autorisation d'utiliser la propriété à des fins résidentielles plutôt que de demander l'autorisation de transformer l'usage commercial en usage résidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation ;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations de madame Danielle Cyr, urbaniste et directeur du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin d'autoriser un usage autre qu'agricole, soit à des fins résidentielles, sur le lot numéro 527-1 du cadastre du canton de Chatham situé sur la route du Canton.

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)

12-03-068

PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS – ENGAGEMENT DE LA VILLE DE BROWNSBURG- CHATHAM

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du *Programme Climat municipalité* le 1^{er} avril 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme gouvernemental offre un soutien financier aux municipalités pour la réalisation ou la mise à jour d'inventaires d'émissions de gaz à effet de serre, l'élaboration de plans d'action visant leur réduction ainsi que pour l'élaboration de plan d'adaptation ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la mise en marche de ce programme est conditionnelle à la confirmation d'une aide financière de 52 737,50\$, représentant 90% des dépenses admissibles, dans le but de permettre la réalisation d'un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre accompagné d'un plan d'action visant à les réduire ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme de génie « *Cima, division ZEROCO2* », au montant de 24 000,00\$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT l'expertise de la firme de génie relativement à la nature du programme proposé ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 11-04-103 n'est plus valide de par le départ de monsieur Pierre Charron, ancien directeur général et trésorier de la Ville ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une nouvelle résolution mandatant monsieur René Tousignant, à titre de personne désignée pour la signature des documents ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la démarche d'aide financière auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin d'enclencher le processus du *Programme Climat municipalités*.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, conditionnellement à l'obtention de l'aide financière, autorise le mandat pour réaliser l'inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre, incluant un plan d'actions visant à les réduire, le tout conformément aux exigences du *Programme Climat municipalités du Québec*, à la firme de génie « *Cima, division ZEROCO2* », au montant total de 24 000 \$, taxes incluses.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham désigne le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, à titre de signataire de la convention d'aide financière et l'autorise à signer tout autre document subséquent en lien avec ce programme.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

12-03-069

PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS – INVENTAIRE DES GAZ À EFFET DE SERRES – DÉSIGNATION DU SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT l'acceptation d'une aide financière de la part du ministère du Développement durable, Environnement et des Parcs dans le cadre du *Programme Climat municipalité* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un responsable au sein de la Ville de Brownsburg-Chatham, à titre de chargé de projet afin de :

- Préparer et déposer auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) la demande d'aide financière dans le cadre du *Programme Climat municipalités*;
- Analyser, commenter et recommander aux membres du Conseil municipal l'acceptation de la Convention d'aide financière au programme Climat municipalités;
- Produire au MDDEP tous les rapports, documents et autres informations menant à l'exécution de la Convention d'aide financière intervenue entre la Ville de Brownsburg-Chatham et le MDDEP;
- Élaborer le cahier des charges et demander des propositions de services professionnels pour la production de l'inventaire des GES et le plan d'actions visant la réduction des émissions de GES;
- Procéder à l'analyse des offres de services professionnels et recommander aux membres du Conseil municipal l'acceptation de la proposition de services professionnels pour la confection de l'inventaire des GES et du plan d'actions, le tout en conformité aux règles qui gouvernent le milieu municipal dans l'attribution de contrats;
- Coordonner les relations contractuelles et autres entre la firme de consultants retenue pour la production de l'inventaire des GES et du plan d'actions et la Ville de Brownsburg-Chatham (Conseil municipal, comité des cadres et autres ressources);
- Coordonner le comité de cadres de la Ville de Brownsburg-Chatham qui devra prendre connaissance et commenter l'inventaire des GES et le plan d'actions;
- Coordonner l'ensemble des ressources à l'interne affectées à la cueillette des informations nécessaires (bâtiments municipaux, équipements motorisés municipaux, traitement des eaux usées, etc.) à la production de l'inventaire des GES;
- Supporter les membres du Conseil municipal lors de leurs discussions sur l'énoncé de réduction des GES, les actions de réduction, les orientations stratégiques et l'organisation administrative à retenir afin de mener à bien le plan d'actions sur la réduction des GES;
- Prendre connaissance, commenter et recommander l'acceptation aux membres du Conseil municipal de l'inventaire des GES et du plan d'actions;
- Coordonner les activités de communication (communiqués de presse, conférence de presse, communication avec les principaux acteurs, consultation publique, etc.) en lien avec la production de l'inventaire des GES et du plan d'actions;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le tout de façon non limitative ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations et incluant le budget préliminaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte et s'engage à réaliser un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'un plan d'actions conforme aux exigences décrites aux annexes 1 et 2 du *Programme Climat municipalités*.

QUE monsieur René Tousignant, directeur général et trésorier de la Ville de Brownsburg-Chatham, en partenariat avec les directeurs de services de la Ville, visés par la présente démarche, soit délégué pour gérer les différentes demandes d'autorisation liées à la demande de subvention auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Adoptée à l'unanimité

12-03-070

APPROBATION DE LA GRILLE DE PONDÉRATION PRÉSENTÉE ET DU DEVIS D'APPEL D'OFFRES DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE FIRME D'INGÉNIEURS (PLANS – DEVIS)

CONSIDÉRANT le temps venu de prendre un nouveau processus d'appel d'offres public pour les services professionnels d'une firme d'ingénieurs (réalisation de plans et devis) ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la grille d'évaluation des soumissions et des critères de pondération ainsi que du devis d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 6^{ième} alinéa du 1^{er} paragraphe de l'article 2 du règlement numéro 157-03-2011 modifiant le règlement numéro 157-2010 ayant pour objet la délégation d'autorisation de dépenses et d'embauche et abrogeant les règlements numéros 116-2006 et 116-01-2007 ainsi que tous les règlements antérieurs, le directeur général peut élaborer les critères de sélection (grille de pondération) du projet à être inclus dans la demande de soumission ainsi que la formation d'un comité de sélection chargé d'analyser les offres selon le processus prescrit par la *Loi*, et ce, avant le lancement de l'appel d'offres sur invitations ou public ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, ainsi que de ses recommandations ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la grille d'évaluation des soumissions et des critères de pondération soumis et le devis d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

12-03-071

AUTORISATION D'EFFECTUER DES DÉMARCHES POUR ALLER EN SOUMISSION PAR INVITATIONS POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'ÉPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE OU DE MAGNÉSIUM LIQUIDE POUR LA SAISON ESTIVALE 2012

CONSIDÉRANT QUE le territoire routier de la Ville de Brownsburg-Chatham compte plus de 100 kilomètres de routes de gravier ;

CONSIDÉRANT QUE l'épandage d'abat-poussière est une dépense récurrente annuellement ;

CONSIDÉRANT QU'en plus de réduire la poussière, l'épandage permet de diminuer la perte du gravier dans les fossés en fonctionnant comme stabilisant de chaussée ;

CONSIDÉRANT QUE ce type de travail est effectué par des entreprises spécialisées dans le domaine de l'abat-poussière ;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle procédure interne requiert que les devis soient approuvés par les membres du Conseil municipal, avant d'engendrer le processus de tout appel d'offres public et/ou soumission par invitations ;

CONSIDÉRANT QUE le budget relié à la dépense pour la fourniture, la livraison et l'épandage du chlorure de calcium liquide ou de magnésium liquide est prévu au budget d'opération 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la démarche de soumission par invitations, suite à la lecture du devis, pour la fourniture, la livraison et l'épandage du chlorure de calcium liquide ou de magnésium liquide pour la saison estivale 2012.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

12-03-072

**AUTORISATION D’EFFECTUER DES DÉMARCHES
POUR ALLER EN SOUMISSION PAR INVITATIONS
POUR L’ENTRETIEN ET LA RÉPARATION –
ÉCLAIRAGE DE RUES**

CONSIDÉRANT QUE la nature des travaux de réparation et d’entretien des lumières de rue exige que ces travaux soient effectués par des entreprises spécialisées ayant une licence auprès des *Maîtres électriciens du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE l’entretien et la réparation de l’éclairage de rues est une dépense récurrente annuellement ;

CONSIDÉRANT QU’avant de faire des modifications sur notre système d’éclairage de rue, il y a lieu d’attendre le rapport et les recommandations de *Climat municipalité* qui sera complété vers la fin de l’année 2012, afin de se pourvoir, le cas échéant, d’une possibilité de subvention ;

CONSIDÉRANT QU’une nouvelle procédure interne requiert que les devis soient approuvés par les membres du Conseil municipal, avant d’engendrer le processus de tout appel d’offres public et/ou soumission par invitations ;

CONSIDÉRANT QUE le budget relié à la dépense pour l’entretien et la réparation de l’éclairage de rues sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham est prévu au budget d’opération 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la démarche d’appel d’offres public, suite à la lecture du devis, pour l’entretien et la réparation de l’éclairage des rues situé sur le territoire de la Ville pour une période d’un (1) an.

Adoptée à l’unanimité

CORRESPONDANCE : Lecture de la liste de correspondance par le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant.

Aucune question n’est soulevée relativement à la liste de correspondance.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la conseillère Paule Blain Clotteau remercient tous les bénévoles qui ont été impliqués dans l'organisation et la tenue du Carnaval 2012 – Des lettres de remerciements ont déjà été envoyées à cet effet.

VARIA

12-03-073

DEMANDE D'APPUI FINANCIER DANS LE CADRE DU « RELAIS POUR LA VIE »

CONSIDÉRANT QUE le 8 juin prochain, plusieurs employés de la Ville participeront au « *Relais pour la vie* », une nuit bien spéciale qui réunit, pendant douze (12) heures, des gens ayant à cœur de vaincre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'aide financière effectuée par le Chef d'équipe à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent encourager l'implication de ses employés dans la communauté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une aide financière, au montant de 100\$, pour contribuer au « *Relais pour la vie* », le 8 juin prochain.

Adoptée à l'unanimité

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19h40 à 19h50 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Diné, leur répond.

De 19h50 à 19h55, la greffière, M^c Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, donne une brève explication de la division du territoire de la Ville en six (6) districts électoraux ainsi que la carte desdits districts.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

12-03-074 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 19h55, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Georges Dinel,
Maire

M^e Marie-Josée Larocque notaire et GMA
Greffière